

Désignation de l'entreprise : <u>Sas AB ASSOCIES</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>2 RUE CROQUECHÂTAIGNE 45380 LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>81052876000012</u>		Néant ☐ *				
certifié conforme à l'original		Exercice N clos le, <u>31/12/2025</u>				
Brut Certifié par %/yousign <u>2</u>		Amortissements, provisions <u>2</u>				
Net <u>3</u>						
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement*	AB	15 960	AC	15 960	
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	17 684	AG	17 684	
	Fonds commercial	AH	240 000	AI		240 000
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	10 572	AQ	4 884	5 688
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	21 772	AS	20 826	945
	Autres immobilisations corporelles	AT	34 700	AU	28 048	6 652
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	1 088	AW		1 088
	Participations	CS		CT		
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	1 000	BE		1 000
Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières*	BH	12 000	BI		12 000	
TOTAL (II)		BJ	354 776	BK	87 402	267 373
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP	65 562	BQ		65 562
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	2 514	BW		2 514
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	171 256	BY		171 256
	Autres créances (3)	BZ	3 144	CA		3 144
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Disponibilités	CF	185 856	CG		185 856	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	7 674	CI		7 674	
TOTAL (III)		CJ	436 006	CK		436 006
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Ecart de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	790 781	1A	87 402	703 379
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		Sas AB ASSOCIES		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 25 000.....)			DA	25 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	2 500	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	193 233	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	136 725	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	357 458	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	102 723	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Instruments financiers à terme			DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	1 258	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	16 148	
	Dettes fiscales et sociales			DY	146 987	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	78 805	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	345 921		
Ecart de conversion passif * et différences d'évaluation			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	703 379		
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	264 173
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ABSOLU
Société d'exercice libéral par actions simplifiée géomètres-experts
au capital de 25 000 euros
Siège social : 2 rue de Croquechâtaigne
45380 LA CHAPELLE ST MESMIN
810 528 760 RCS ORLEANS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat
Exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 136 725,35 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice.....136 725,35 euros

A titre de dividendes.....100 000 euros

Soit 40 euros par action

Le solde.....36 725,35 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 229 958,15 euros.

Le dividende serait mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués antérieurement ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2024 :

60 000 euros soit 24 euros par action

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 60 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 :

40 000 euros soit 16 euros par action

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 40 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

30 000 euros soit 12 euros par action

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président

Maxime ASSELIN

✓ Certifié par  yousign